10% Vinegar - Concentrated Industrial Strength

Industriel · 10% w/w

Norme	Révisé le	Urgence
OSHA HCS 2024 · GHS Rev. 7	2026-11-12	Chemtel 1-800-255-3924 (24/7)

1 Identification

Identificateur du produit	10% Vinegar - Concentrated Industrial Strength
Qualité	Industriel
Concentration	10% w/w
Numéro CAS	64-19-7
Formule chimique	CH3COOH
Masse molaire	60.05 g/mol
Fabricant	Alliance Chemical 204 South Edmond Street, Taylor, TX 76574
Téléphone d'urgence	Chemtel 1-800-255-3924 (24/7)
Synonymes	Solution d'acide acétique 10 %; acide acétique dilué; solution d'acide éthanoïque
Utilisation recommandée	Solution de nettoyage et de détartrage ; traitement des mauvaises herbes et des surfaces ; ajustement du pH ; usage industriel.
Restrictions d'utilisation	Qualité technique : non destiné à un usage alimentaire ou aux boissons. Corrosif pour la peau et les yeux malgré la faible concentration : porter des gants et des lunettes de protection. Ne jamais mélanger avec de l'eau de Javel.

2 Identification des dangers



Corrosif

Classification des dangers	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Mention d'avertissement	**Danger**
Mentions de danger	H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir les informations de premiers secours sur cette étiquette).

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Classification, mentions de danger (H), conseils de prudence (P) et pictogrammes selon l'OSHA HCS 2024 (29 CFR 1910.1200, annexes A à C), alignés sur le SGH Rév. 7.

3 Composition / informations sur les composants

Composant	N° CAS	Formule	Concentration
Acide acétique	64-19-7	C2H4O2	10-10.5% (w/w)
Eau	7732-18-5	H2O	Équilibre (w/w)

Les concentrations sont nominales ; les valeurs spécifiques au lot figurent sur le certificat d'analyse. Les composants ne contribuant pas à la classification sont omis.

4 Premiers secours

Yeux
Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Peau
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Laver avec du savon. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Inhalation
Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion
Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets
Provoque des brûlures de la peau, des yeux et des muqueuses ; le contact avec les yeux peut causer des lésions permanentes, y compris la cécité ; l'ingestion brûle la bouche, la gorge et l'estomac.

Prise en charge médicale immédiate et traitement particulier
Une prise en charge médicale immédiate est nécessaire après un contact avec les yeux ou la peau ou une ingestion ; les lésions tissulaires peuvent se poursuivre après la fin de l'exposition.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés
Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs.

Moyens d'extinction inappropriés
Ne pas utiliser de jet d'eau plein car il risque de disperser et de propager l'incendie.

Dangers particuliers résultant du produit	Un incendie peut libérer des gaz corrosifs et toxiques. Les récipients peuvent éclater sous l'effet de la chaleur.
Équipement de protection	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone lorsque le résidu séché est fortement chauffé.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	Utiliser l'EPI décrit à la section 8. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres.
Précautions liées au danger	Ne pas toucher le produit déversé sans équipement de protection. Neutraliser les résidus uniquement par une méthode adaptée au produit, puis les recueillir.
Précautions pour l'environnement	Empêcher les fuites ou déversements d'atteindre les drains, égouts ou cours d'eau.
Confinement et nettoyage	Absorber avec un matériau inerte. Recueillir dans un contenant approprié pour déchets. Éliminer conformément à la réglementation applicable.

7 Manipulation et stockage

Manutention sécuritaire	Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Entreposage sécuritaire	Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Utiliser des conteneurs résistants à la corrosion. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Maintenir les conteneurs hermétiquement fermés.
Précautions de stockage particulières	Conserver fermé dans des récipients en plastique, en verre ou en acier inoxydable, et non en acier doux ou en aluminium. Conserver à l'écart des bases et de l'eau de Javel.

8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Limite	Valeur
OSHA PEL	10 ppm TWA
ACGIH TLV	10 ppm TWA / 15 ppm STEL (acetic acid)
NIOSH REL	10 ppm TWA / 15 ppm STEL
IDLH	50 ppm

Mesures d'ingénierie	Utiliser une ventilation adéquate. Prévoir des douches oculaires et des douches de sécurité accessibles aux zones d'utilisation.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité chimique ou un écran facial.
Protection de la peau	Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection.

Protection respiratoire	En cas de formation de brouillard, d'aérosol ou de poussières (pulvérisation, atomisation, nettoyage haute pression), utiliser un demi-masque à épuration d'air approuvé NIOSH avec cartouches combinées gaz acide / P100. Assurer une ventilation par extraction locale.

Limites d'exposition issues du NIOSH Pocket Guide, de l'OSHA 29 CFR 1910.1000 et des TLV de l'ACGIH.

9 Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide limpide et incolore
Odeur	Piquante, rappelant le vinaigre
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	À propos de la rubrique 2.3
Point de fusion / point de congélation	Environ -1 à 0 °C (30–32 °F), point de congélation
Point d'ébullition	Environ 100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	1,014 à 20/20 °C (eau = 1)
Solubilité	Entièrement miscible à l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	1.2 mm^2/s
Caractéristiques des particules	Aucune donnée disponible
Masse volumique	1,0121 g/cm^3 à 20 °C

Les valeurs indiquées reflètent des données de référence spécifiques au produit. Les plages propres à chaque lot peuvent varier ; consulter le certificat d'analyse pour le lot expédié.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Non réactif dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Contact avec des matières incompatibles, en particulier l'eau de Javel.
Matières incompatibles	Bases fortes ; oxydants forts ; eau de Javel et autres hypochlorites (dégagement de chlore) ; carbonates ; métaux réactifs (dégagement d'hydrogène).
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone lorsque le résidu séché est fortement chauffé.

11 Informations toxicologiques

Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë par voie d'exposition.

Voies d'exposition probables	Inhalation, contact cutané, contact oculaire, ingestion.
Symptômes	Provoque des brûlures de la peau, des yeux et des muqueuses ; le contact avec les yeux peut causer des lésions permanentes, y compris la cécité ; l'ingestion brûle la bouche, la gorge et l'estomac.
Effets différés et chroniques	Aucun effet différé ou chronique identifié au-delà de la classification de la section 2.

Voie	Valeur
DL50 cutanée (lapin)	1 060–1 112 mg/kg (acide acétique pur) ; supérieur à 10 000 mg/kg pour la solution à 10 % (calculé)

Classification cancérogène

Organisme	Statut
IARC	Non inscrit comme cancérogène.
NTP	Non inscrit comme cancérogène.
OSHA	Non inscrit comme cancérogène.

12 Informations écologiques

Écotoxicité	Algues CEr50 : 486,5 mg/L (72 h, Desmodesmus subspicatus) ; Daphnies CE50 : 18,9 mg/L (48 h, Daphnia magna (plage 18,9–79,5 ; dépendant du pH)) ; Poissons CL50 : 64,8 mg/L (96 h, Oncorhynchus mykiss (mesuré))
Persistance et dégradabilité	Non persistant — Facilement biodégradable (96 %, 20 d)
Potentiel de bioaccumulation	log Kow -0,17 (20 °C)
Mobilité dans le sol	Très grande mobilité dans le sol

13 Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Ne pas rejeter dans les drains ou les cours d'eau.

Codes de déchets EPA RCRA	Déchet non répertorié ; non D002 en raison du pH (environ 2,3, supérieur au seuil de pH ≤ 2). Neutraliser avant élimination lorsque les réglementations locales l'exigent.

Une fois mis au rebut, ce produit peut constituer un déchet dangereux corrosif (EPA RCRA D002, 40 CFR 261.22) : solution aqueuse de pH ≤ 2 ou ≥ 12,5, ou liquide corrodant l'acier à plus de 6,35 mm par an. Le producteur du déchet doit établir la caractérisation finale du déchet dangereux.

14 Informations relatives au transport

US DOT (49 CFR)

Numéro ONU	UN2790

Désignation officielle de transport	Acetic acid solution, with more than 10 percent and less than 50 percent acid, by mass
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III
Exigences supplémentaires du DOT américain	Réglementé comme UN2790, Classe 8, Groupe d'emballage III car les lots mesurés se situent légèrement au-dessus de 10 % d'acide en masse. Les emballages intérieurs de 5 L ou moins peuvent être expédiés en quantité limitée (49 CFR 173.154(b)).

Les classifications IMDG / IATA peuvent différer de celles du DOT américain. Vérifier la réglementation en vigueur avant toute expédition internationale.

15 Informations réglementaires

Inventaire / liste	Statut
Proposition 65 de Californie	Non inscrite
Inventaire actif TSCA de l'EPA des États-Unis	Inscrite
EPCRA SARA 313 (TRI)	Non inscrite
Quantité à déclarer CERCLA (RQ)	Acide acétique (CAS 64-19-7) 5 000 lb (2 270 kg), environ 50 000 lb de solution à 10 % ; aucun emballage individuel n'atteint ce seuil.

Les catégories de danger SARA 311/312 correspondent à la classification SGH de la section 2. Données extraites le : Proposition 65 de Californie 2026-11-02; Inventaire actif TSCA de l'EPA des États-Unis 2026-11-02; EPCRA SARA 313 (TRI) 2026-11-02.

16 Autres informations

Date de révision	2026-11-12
Présentation	Format à 16 sections selon l'OSHA HCS 2024 (29 CFR 1910.1200, annexe D), aligné sur le SGH Rév. 7.

Avertissement : Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exacts à la date de publication. Ils concernent uniquement le produit spécifiquement identifié et ne visent pas son utilisation en combinaison avec d'autres matières. ALLIANCE CHEMICAL N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. ALLIANCE CHEMICAL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE, BLESSURE, DOMMAGE OU DÉPENSE DÉCOULANT DE LA MANUTENTION, DE L'ENTREPOSAGE, DE L'UTILISATION OU DE L'ÉLIMINATION DE CE PRODUIT.

Alliance Chemical, 204 South Edmond Street, Taylor, TX 76574. Cette fiche de données de sécurité est établie à partir des données réglementaires enregistrées pour ce produit.